

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_139

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LE COLLEGE PAUL BERT DE CHATOU PORTANT SUR LES ACTIONS AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE ORGANISEES EN PARTENARIAT

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 novembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 35 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de ses missions pédagogiques en direction du public scolaire, la médiathèque Guillaume Apollinaire organise différentes animations en partenariat avec des classes du Collège Paul Bert :

- 6ème : animation « Contes » et animation « L'auteur en personne » comprenant une rencontre entre les collégiens et un écrivain.
- 4ème et 3ème : « Littérature de l'imaginaire ». Les bibliothécaires interviennent dans les classes pour des lectures de textes fantastiques ou de science fiction.

Par ailleurs, les bibliothécaires organisent plusieurs fois dans l'année un dépôt de livres au sein du Centre de Documentation et d'Information du collège.

En date du 16 mai 2024, le Conseil Municipal a délibéré pour le conventionnement 2024-2025.

Il apparaît que pour des raisons purement administratives, le montage juridique de ce partenariat impose une modification administrative de la rémunération de l'auteur.

La ville prend en charge la totalité de la prestation et le collège lui rembourse sa participation à l'animation « L'auteur en personne » dès qu'il reçoit le titre de recette émis.

Ces animations et leur mise en place sont détaillées au sein d'une nouvelle convention entre la Ville de Chatou et le Collège Paul Bert, convention qui permet de cadrer juridiquement les relations entre les partenaires (assurance, responsabilités, paiements...).

La présente convention prend effet à compter de la signature des différents partenaires et se terminera le 30 juin 2025.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Culture- Tourisme-Evenementiel-Développement Economique et Commercial, en date du 13 novembre 2024,

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir les actions culturelles en direction des jeunes,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'abroger** la délibération DEL_2024_041 du 16 mai 2024,
- **d'approuver** la nouvelle convention entre la Ville de Chatou et le collègue Paul Bert portant sur les actions organisées en partenariat autour du livre et de la lecture,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Inès de MARCILLAC, Véronique CHANTEGRELET

Publiée le : 25/11/2024